



Contrat de pains Saison 8 : du 12 mai au 3 novembre 2020 (6 mois)

Le collectif AMAPapille a pour objet, dans le respect de son règlement intérieur :

- de permettre aux habitant(e)s du quartier de s'approvisionner régulièrement en produits issus de l'agriculture biologique ;
- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs/ productrices et consomm'acteurs/consomm'atrices ;
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variés, écologiquement sains et socialement équitables ;
- de limiter les dépenses énergétiques liées aux transports en favorisant un approvisionnement en produits locaux ;
- de permettre à ses adhérent(e)s de retrouver des liens avec la terre et ses paysans.

1- Objet

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire en pains entre le boulanger et l'adhérent(e). Le Boulanger s'engage à être présent au moins deux fois par mois lors des distributions et à produire du pain certifié en agriculture biologique. Il devra fournir sa licence et son certificat bio à tout adhérent(e) en faisant la demande. L'adhérent(e) s'engage à être à jour de sa cotisation à la MJC du Grand Cordel et à AMAPapille, d'en respecter les statuts et de s'inscrire sur le planning des permanences.

2- Termes du contrat

L'adhérent et le boulanger s'engagent sur la commande hebdomadaire de base suivante :

| | Nombre | Montant |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------|
| Pains demi-complet 500gr (3€) | | € |
| Pains demi-complet 1kg (5€) | | € |
| Pains aux graines 400gr (3,20€) (Sésame, Tournesol, Millet, Lin Brun, Lin Jaune) | | € |
| Pain aux fruits 400gr (4,20€) (Figues, Noix de pécan) | | € |
| Brioche pure beurre 250gr (4.50€) | | € |
| Tourte de seigle 800gr (5,70€) | | € |
| Pain faible en Gluten 400gr (4,70€) | | € |
| Pain Grand Épautre 500gr (4.90€) | | € |
| Soit un total hebdomadaire de | | € |

L'engagement sur cet achat minimum est pris pour **23 livraisons** sur une période débutant le 12 mai 2020 et s'achevant le 3 novembre 2020 (compris), soit un **montant total de** :€

Vous disposez de 2 jokers-vacances, merci de barrer obligatoirement les 2 semaines pendant lesquelles vous ne prendrez pas d'œufs (à noter : pas de distribution le 14 juillet).

12/05 – 19/05 – 26/05 – 02/06 – 09/06 – 16/06 – 23/06 – 30/06 – 07/07 – ~~14/07~~ – 21/07 – 28/07 – 04/08 – 11/08 – 18/08 – 25/08 – 01/09 – 08/09 – 15/09 – 22/09 – 29/09 – 06/10 – 13/10 – 20/10 – 27/10 – 03/11

Le paiement des pains s'effectue par chèques bancaires. Le règlement s'effectue en une seule fois au début du contrat ou bien en un, deux ou trois règlements. Dans ce dernier cas, l'adhérent indiquera au dos de chaque chèque le mois d'encaissement souhaité. Tous les chèques seront remis au trésorier à la signature du contrat. Les chèques devront être libellés au nom du boulanger Maxence Delourme.

**Les livraisons ont lieu chaque mardi de 18h30 à 19h30
dans la cafétéria de la MJC du Grand Cordel, 18 rue des Plantes à Rennes.**

En cas d'empêchement ou d'absence, il appartient à l'adhérent(e) d'en informer la personne de la permanence lors de la livraison de la semaine précédente ou au plus tard la vendredi précédent à 20h par voie électronique. Si une autre personne devait prendre le pain à sa place, l'adhérent(e) doit en plus indiquer le nom de la personne mandatée. Dans le cas où le pain n'est pas récupéré, il est donné à un lieu social, il n'y a pas de suspension de contrat, ni de transfert de quantité, ni de remboursement.

Une résiliation en cours de saison n'est possible que si elle est motivée et après accord des membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

La productrice :

Maxence Delourme
Boulangerie BIO HONORE
La Barronière, 35220 Châteaubourg
Fait le/...../2020
Signature :

L'adhérent :

.....
Tél:
Mail :
Fait le/ /2020
Signature :

Contact distribution Panier du Grand Cordel: amapapille@grand-cordel.com